



**COMPTE-RENDU**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**15 décembre 2011**

L'an deux mille onze, le 15 décembre, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Eynesse sous la présidence de Monsieur David Ulmann.

Nombre de conseillers en exercice: 39  
Nombre de conseillers présents : 29  
Votants : 29

Date de convocation : 9 décembre 2011

David Ulmann, Président,

MM Dufour, Mmes Escarmant, Grelaud, MM Favereau, Maumont, Naudon, Parmentier, Régner, Reix, Vallon, Vice-Présidents,

Mme Allegret, MM Allegret, Boileau, Bouilhac, Chalard, Château, Frechou, Garcia, Ginoux, Gourgousse, Grenouilleau, Villemiane (Suppléant de M. Lacaze), Laclotte, Lafage, Piroux, Mmes Deycard, Driot (suppléante de M. Provain), M. Vérité, Délégués communautaires.

**EXCUSES:** MM Bazus, Bertin, Borderie, Mmes Bouriane, Desrozier, Dubreuil, MM Fritsch, Impériale, Lacaze, Mme Maury, M. Provain, Mme Van Melle.

**Secrétaire de Séance :** M. Dufour

Monsieur David Ulmann, Président, ouvre la Séance.

Monsieur Dufour est élu secrétaire de Séance.

***I - Création d'une régie dotée de l'autonomie financière relative à la gestion sous la forme d'un Service Public Administratif de l'Office de Tourisme Communautaire du Pays Foyen. (11-122)***

Monsieur le Président indique que le conseil de communauté a manifesté le souhait par délibération du 09 septembre 2010 que l'Office du Tourisme du Pays Foyen change de statut au regard du financement alloué chaque année à l'association gérant l'Office de Tourisme du Pays Foyen.

Pour étudier les conditions de reprise par la Communauté de Communes du Pays Foyen des activités de l'association, une mission a été confiée au Cabinet PHOSPHOROS dans le cadre d'un Dispositif Local d'Accompagnement Individuel. Ce dernier a rendu ses conclusions et a formulé un rapport qui a été présenté et débattu par les membres du conseil d'administration de l'association le 20 juin 2011.

Après présentation des différents scénarii, des avantages et des inconvénients des différentes formules, la formule de la régie dotée de la seule autonomie financière a été retenue.

Monsieur le Président justifie ce choix par le fait que la promotion du territoire, mission de service publique par excellence constitue le socle des missions de l'Office de tourisme communautaire. L'assemblée générale extraordinaire de l'association (112 membres en 2011) gérant l'Office de Tourisme s'est réunie le 28 Novembre 2011 et a approuvé à l'unanimité sa dissolution au 01/01/2012. Monsieur le Président fait part aux membres du conseil du large consensus qui s'est dégagé avec l'ensemble des partenaires autour de cette reprise d'activités par la Communauté de Communes du Pays Foyen et remercie Michel Maumont pour son investissement dans ce dossier.

Monsieur le Président précise que l'ensemble des acteurs du territoire et en particulier les socio-professionnels seront associés à l'élaboration de la politique touristique locale. En effet, ce partenariat doit être renforcé pour faire du tourisme un axe fort du développement du bassin de vie foyen. C'est tout le sens de la reprise par la CdC du Pays foyen de l'Office de Tourisme.

En outre, Monsieur le Président indique que la vitrine du Pays Foyen sera gérée et animée par l'Office de Tourisme Communautaire qui pourra y créer un bureau (annexe). Le conseil d'exploitation sera saisi sitôt constitué de cette question (modalités de fonctionnement).

Monsieur le Président propose aux membres du conseil de communauté de s'exprimer sur la création d'un Office de Tourisme Communautaire et de se prononcer sur toutes les décisions qui sont nécessaires au bon fonctionnement de ladite Office de Tourisme Communautaire.

Après en avoir délibéré Le Conseil de Communauté à l'unanimité,

- Approuve dans le cadre des compétences communautaires, la création d'un office de tourisme communautaire à compter du 01/01/2012 sous la forme d'un service public administratif doté d'une régie avec autonomie financière.
- Approuve la prise en charge des dépenses et des recettes par le Budget Général de la Communauté de Communes du Pays Foyen jusqu'à l'approbation du Budget Annexe relatif à l'Office du Tourisme et de la Vitrine du Pays Foyen en Conseil de Communauté.
- Il précise que lesdites avances dans le Budget Général feront l'objet d'écritures comptables entre le Budget Général et le Budget Annexe de la Communauté de Communes du Pays Foyen.
- Approuve les statuts de l'Office de Tourisme du Pays Foyen joints à la présente délibération.
- Approuve la création d'un budget annexe propre à l'Office de Tourisme Communautaire (OTSI à Sainte Foy + la Vitrine à Pineuilh).
- Désigne sur proposition de M. le Président de la Communauté de Communes, les 10 membres socio-professionnels + 5 suppléants qui siègeront au Conseil d'exploitation qui sont précisés dans le document joint à la présente délibération (document joint à la présente délibération).
- Désigne les 11 élus titulaires du conseil de communauté + 3 suppléants qui siègeront au Conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme Communautaire. Les noms des 11 élus titulaires+ 3 suppléants sont précisés dans le document ci-joint.
- Désigne comme Directeur de ladite régie le Directeur de la Communauté de Communes du Pays Foyen et précise que cette nomination s'explique par le statut de l'Office de Tourisme (Service Public Administratif soumis aux règles de comptabilité publique et de marchés publics et plus généralement du droit public).

- Approuve la création d'une régie d'avances et une régie de recettes pour la gestion au quotidien de l'Office de Tourisme Communautaire (service OTSI+ Vitrine).
- Approuve la constitution des sous groupes de travail au sein de l'Office de Tourisme communautaire pour animer et participer à l'élaboration d'une politique touristique locale.
- Approuve la reprise du personnel de l'Association gérant jusqu'au 31/12/2011 l'Office de Tourisme selon les textes en vigueur (2 agents).
- Habilité M. le Président à proposer un contrat de droit public en lieu et place d'un contrat de droit privé et précise que les clauses substantielles des contrats de travail de droit privé seront reprises conformément à la réglementation en vigueur.
- Habilité M. le Président à signer une convention de mise à disposition avec la commune de Sainte Foy la Grande relative à l'occupation d'un bâtiment propriété de la Commune de Sainte Foy la Grande (situé 102 Rue de la république à Sainte Foy la Grande) par l'Office de Tourisme Communautaire.
- Accepte le cas échéant la reprise des résultats de l'association gérant l'Office de Tourisme du Pays Foyen une fois la liquidation prononcée.
- Habilité Monsieur le Président à engager toutes les démarches relatives à la présente délibération.
- Notifie la présente délibération à tous les partenaires ainsi qu'à la Trésorerie de Sainte Foy la Grande et à la municipalité de Sainte Foy la Grande.

## ***II - Etude liée à l'hébergement des Centres de Loisirs Am Stram Gram et Les Diablotins (11-123)***

Monsieur Le Président indique aux membres du Conseil de Communauté que suite au transfert de compétence «Construction, aménagement, entretien et fonctionnement des accueils de loisirs existants pour l'enfance et la jeunesse », la Communauté de Communes du Pays Foyen a repris en gestion directe les ALSH « Agalliao » (localisé à Sainte-Foy-La-Grande) et « les Diablotins » (localisé à Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt).

Monsieur Le Président indique que dans les deux cas de figure, l'hébergement des ALSH est précaire (occupation des locaux utilisés par l'école de Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt et location dans le cadre de l'ALSH Am Stram Gram.

Monsieur Le Président propose aux membres du Conseil de Communauté d'étudier le déménagement desdits services dans des locaux appartenant à ce jour à la commune de Pineuilh.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve la réalisation d'une étude liée au déménagement desdits services,
- Précise que l'étude répondra aux interrogations sur le plan juridique, financier et technique ainsi qu'aux normes relatives à l'accueil des enfants (normes jeunesse et sport),
- S'exprimera sur le devenir de l'hébergement desdits services une fois les conclusions de ladite étude présentée en Conseil de Communauté.

### ***III - Partenariat avec l'association « Accueil des Sans-Abris » (11-124)***

Madame Grelaud, Vice-Présidente déléguée, présente la problématique rencontrée par l'association « Accueil des Sans-Abris » localisée à Sainte-Foy-la-Grande.

Madame La Vice-Présidente précise que l'association rencontre des difficultés afin d'assurer la continuité du service en matière d'accueil des personnes sans-abris.

Un comité de pilotage réunissant les acteurs sociaux du territoire a proposé que la Communauté de Communes du Pays Foyen puisse accompagner ladite association dans le cadre de ses missions.

Aussi, Madame La Vice-Présidente sollicite l'accord de principe du Conseil de Communauté pour prendre en charge l'accueil des personnes sans-abris 5 jours sur 7 (hors week-end et jours fériés) à raison de 3 heures par jour.

Madame La Vice-Présidente indique que la Direction de la Cohésion Sociale a confirmé lors des différentes rencontres que les prestations proposées en matière d'accueil des personnes sans-abris étaient éligibles à l'allocation logement temporaire.

Sur proposition unanime du Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité :

- Approuve le portage de ce poste d'agent d'accueil à hauteur de 15/35<sup>ème</sup>,
- Sollicite le concours des partenaires sociaux du territoire,
- Sollicite le concours financier de l'Etat (Direction de la Cohésion Sociale),
- Autorise Monsieur Le Président à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente délibération,
- Notifie la présente délibération à l'Association « Accueil des Sans-Abris » ainsi qu'à la Direction de la Cohésion Sociale.

### ***IV - Vitrine du Pays Foyen (11-125)***

Monsieur Maumont, Vice-Président délégué, présente le projet de Vitrine du Pays Foyen aux membres du conseil de Communauté. Monsieur le Vice-Président précise que le projet a obtenu le financement de l'Etat au titre de la DETR à hauteur de 56 000 € et du Conseil Régional Aquitaine à hauteur de 16 000 €. Monsieur le Vice-Président propose au Conseil de Communauté de solliciter une participation du Conseil Général de la Gironde à hauteur de 30% du coût hors taxe du projet.

Sur proposition unanime du Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité :

- ✓ Sollicite une participation du Conseil Général de la Gironde à hauteur de 30% du montant HT du projet soit 66639 €,
- ✓ Habilité Monsieur Le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour la mise en œuvre de la présente délibération,
- ✓ Notifie la présente délibération au Conseil Général de la Gironde.

***V - Décision modificative n°3 - Budget Primitif (11-126)***  
***(Annulé et remplace la précédente délibération)***

Monsieur Régner, Vice-Président délégué aux Finances présente la Décision Modification N°3.

Sur proposition unanime du Bureau et après en avoir délibéré, Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Approuve la Décision Modificative n°3 du Budget Primitif ci-après,
- Habilité Monsieur Le Président à engager toutes les démarches relatives à la présente délibération,
- Notifie ladite délibération à Monsieur Le Receveur Municipal.

***VI - Désignations de Délégués - Pays du Libournais (11-127)***

Suite à la réorganisation des instances du Pays du Libournais, Monsieur Le Président propose au Conseil de Communauté de désigner les délégués titulaires et suppléants de chaque instance de travail comme suit :

- Comité Syndical

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Claude Boileau	René Gourgousse
Jean-Pierre Chalard	Rolland Grenouilleau
Françoise Grelaud	Michel Maumont
Robert Provain	Jean-Pierre Naudon
David Ulmann	Jacques Reix

- Bureau

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Jean-Pierre Chalard	Jacque Reix
Robert Provain	Fraçoise Grelaud
David Ulmann	
Claude Boileau	

- Copil SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale)

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Jacques Reix	Michel Maumont
Jean-Pierre Chalard	Robert Provain

- Copil COTT (Convention d'Organisation Touristique Territoriale)

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Michel Maumont	David Ulmann
Gérard Dufour	Marie-Thérèse Escarmant

Jean-Pierre Naudon	Jean-Pierre Chalard
--------------------	---------------------

- Copil OCMAC (Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat et du Commerce)

Délégué titulaire	Délégué suppléant
Michel Maumont	Gilles Ginoux

- Commission Urbanisme

Délégué titulaire	Délégué suppléant
Jacques Reix	Christian Laclotte

- Commission Finances

Délégué titulaire	Délégué suppléant
Jean Régner	Jean-Pierre Naudon

- Commission Appel d'Offres

Délégué titulaire	Délégué suppléant
Jean Régner	

- Commission Communication

Délégué titulaire
Alain Parmentier

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité :

- Approuve la désignation des délégués titulaires et suppléants concernant les instances de travail du Pays du Libournais,
- Notifie la présente délibération au Pays du Libournais.

### ***VII - Ouverture d'un poste d'agent d'entretien sous la forme d'un CAE-CUI (11-128)***

Monsieur le Président indique au Conseil Communauté qu'il convient de renforcer le service technique pour l'entretien du complexe sportif de Mézières.

Monsieur le Président sollicite l'accord du Conseil pour recruter un agent d'entretien dans le cadre d'un contrat d'aide à l'emploi-contrat unique d'embauche, à temps non complet, quotité 20/35<sup>ème</sup>.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- ✓ Approuve l'ouverture d'un poste d'agent d'entretien dans le cadre d'un CAE-CUI à temps non complet, quotité 20/35<sup>ème</sup> à compter du 01/01/2012.,

✓ Mandate le Président pour procéder au recrutement de l'agent et à effectuer les formalités nécessaires audit recrutement.


### *VIII - Renouvellement d'un poste en CUI-CAE (11-129)*

Monsieur Dufour, Vice-Président Délégué à l'Enfance et à la Jeunesse, propose au Conseil de Communauté de renouveler le poste d'animateur sportif pour le service Enfance et Jeunesse dans le cadre d'un CUI-CAE sur la base d'un 32/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> février 2012, pour une période de 6 mois renouvelable une fois.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté, à l'unanimité :

- Approuve le renouvellement du poste d'animateur sportif pour le service Enfance et Jeunesse, quotité (32/35<sup>ème</sup>) dans le cadre d'un contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi à compter du 1<sup>er</sup> février 2012 pour une durée de 6 mois renouvelable une fois,
- Habilité David Ulmann, Président, à effectuer les formalités nécessaires au présent renouvellement de contrat.

Fait et affiché au Siège  
de la Communauté de Communes du Pays Foyen,  
Le 9 janvier 2012



David Ulmann  
Président

